



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/62

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'Armada Productions pour la représentation du spectacle « Dans la bulle de Slash »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU le Code de la commande Publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer un spectacle « jeune public » destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche,

CONSIDÉRANT le contrat de cession présenté par l'Armada Productions prévoyant l'organisation du spectacle « Dans la bulle de Slash » le mercredi 02 novembre 2022 de 15h00 à 16h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche,

DÉCIDE

Article 1 : Le contrat de cession avec l'Armada Productions sis 11, rue du Manoir de Servigné – 35000 Rennes, représenté par Jean-Philippe Pichard, son président, est accepté,

Article 2 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente,

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 791.25€ (sept cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq centimes) TTC,

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 septembre 2022



Pour le Maire absent

Madame Karine DUBOIS
Première adjointe-au-maire
faisant fonction

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20220926-2022-62-AR
Date de réception préfecture : 26/09/2022

- Affiché le 26.09/2022
- Document rendu exécutoire le 26.09/2022

Certifié par le Maire